FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 26 mars 2012

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du 1er mars 2012

Membres présents :
Mesdames : Catherine FRUTEAU, Marie-Noëlle SIMON
Mesdemoiselles : Elody MARCELIN, Alice HOARAU
Messieurs : Yves CROISSANT, Amaury DE LAVIGNE, Jean-François HOARAU, Nicolas MOREAU, Eric NAIM-GESBERT, Robin NAUCELLE, Jean-Marc RIZZO, Julien ROUCAIROL, Jean-Baptiste SEUBE.

Membres représentés :
Madame Florence DUENAS et Monsieur Taha BANGUI par Monsieur Jean-Baptiste SEUBE
Madame Josette REFUTIN par Madame Marie-Noëlle SIMON

Assistent à la séance :
Monsieur Pascal PUIG, Doyen
Monsieur Mathieu MAISONNEUVE, Vice-Doyen Droit
Madame Martine MARIN, Responsable Administrative
Madame Anne-Françoise ZATTARA-GROS, Assesseur

Membres Invités :
Madame Marceline DUCROCQ-GRONDIN,
Monsieur Alain BARBIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 H sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

En préalable à l'étude de l'ordre du jour, le Doyen félicite les nouveaux élus :
- Collège A : Eric NAIM-GESBERT
- Collège des Usagers :
  Julien ROUCAIROL Titulaire (Liste MET)
  Elody MARCELIN Titulaire (Liste UNEF)
  Robin NAUCELLE Suppléant (Liste UNEF)
  Alice HOARAU Suppléante (Liste UNIV'ACTION)

Le Doyen félicite également Cathy POMART-NOMDEDEO élue au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (C.E.V.U.) et Ronan BERNARD-MENORET élu Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires.

Alice HOARAU regrette que les élections pour le Collège des Usagers au C.E.V.U. ne se soient pas déroulées à la Faculté de Droit et d'Economie car le siège à renouveler ne concernait que les étudiants de la Composante.

1 – APPROBATION DUPROCES-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2011

Yves CROISSANT souhaite que la relation de son intervention page 1 – point 2.1. –Bilan de campagne– soit ainsi complété : *"Les tableaux relatifs à la campagne emploi transmis par la Présidence sont incompréhensibles parce qu'ils mêlent rehaussements, créations et emplois vacants".*

– Procès-verbal du 17 novembre 2011 adopté à l'unanimité,
sous réserve des modifications demandées. –

2 – COMPTE RENDU PAR L'EQUIPE DECANALE

2.1 – CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE

Le Centre Universitaire de Mayotte a pour administrateur provisoire jusqu'au 18 novembre 2012 Emmanuel ROUX après quoi un administrateur sera nommé par le Ministère.

Suite à un souhait de Mayotte, La Réunion n'a pas été choisie comme Université support, mais elle sera un partenaire du Centre Universitaire de Mayotte au même titre que trois autres Universités. A priori la Faculté de Droit et d'Economie ne jouera pas de rôle prééminent. Mais ceci ne doit pas empêcher les collègues fortement investis comme par exemple François HERMET en A.E.S. de présenter une candidature argumentée.

Compte tenu des problèmes liés à la place de la Formation Continue, le devenir de la Licence d'Administration Publique à Mayotte est sujet à des interrogations.

Les Enseignants de la Faculté de Droit et d'Economie continueront à être sollicités pour faire des missions. Il est prévu pour assurer le fonctionnement du "Centre Universitaire de Mayotte" à la prochaine rentrée :

- 1 APAENES faisant fonction de Directeur Général des Services
- 1 IGE en informatique
- 4 ou 5 Maîtres de Conférences.

2.2. – PROBLEME DES ETUDIANTS EN A.E.S.

Les étudiants se sont plaints d'emplois du temps surchargés avec, notamment, une journée avec plus de 10 H d'enseignement. Ceci est la conséquence de la multiplication des journées banalisées, de maquettes parfois trop lourdes et ponctuellement des aléas climatiques.

Il serait pertinent pour l'avenir de diminuer le nombre de journées banalisées et d'alléger les maquettes dans la perspective des futures habilitations de Licences qui devront être déposées sur le serveur en octobre 2013.

D'après le Doyen une comptabilisation rapide des heures fait apparaître pour les L :

- A.E.S. ..... 1 582 H
- Economie..... 1 502 H
- Droit..... 1 512 H

Ce à quoi Jean-Marc RIZZO, après vérification, répond que ces chiffres sont erronées du moins en ce qui concerne l'Economie et l'A.E.S., en effet il faut comptabiliser les heures étudiants et non faire le total des heures C.M. et T.D.

Après avoir regretté ce décompte un peu rapide, le Doyen précise que l'arrêté Licence fait obligation de prévoir des U.E. d'insertion professionnelle et d'orientation ce qui va obliger à diminuer le nombre d'heures de cours ou du moins à ne pas l'augmenter pour rester dans la limite des 1 500 H.

La Présidence a pour volonté d'intégrer le CESAME dans les maquettes en tant qu'Unité d'Enseignement. Les absences au CESAME sont sanctionnées par un zéro qui apparaît sur les relevés de notes ce qui est vivement regretté par les étudiants. Ceci est la conséquence du caractère obligatoire du CESAME. La solution ne peut être que politique.

Julien ROUCAIROL :
Les étudiants d'A.E.S. souhaiteraient avoir plus d'heures en Droit. Les 36 H actuelles ne permettent pas d'appréhender convenablement la matière.

Le Doyen :
Il paraît difficile de rajouter des heures mais cette demande devra être intégrée dans le cadre de la révision des maquettes.

Julien ROUCAIROL :
Il serait nécessaire de revoir la confection des emplois du temps qui sont pratiquement reconduits à l'identique d'une année sur l'autre.

Martine MARIN :
La confection des emplois du temps est très complexe du fait de nombreuses contraintes. Une des plus importantes est le manque de locaux et l'inadéquation de l'existant à nos effectifs en croissance constante.

Les représentants des étudiants soulignent la nécessité de former les étudiants à la rédaction d'un C.V., l'entretien d'embauche etc.

En conclusion le CESAME, à condition d'être revu, peut avoir une utilité.

Pascal PUIG :
Il est possible d'intégrer l'insertion professionnelle dans les maquettes.

Alice HOAREAU :
Comme cela a été noté dans le procès-verbal du précédent Conseil, les étudiants sont ponctuellement l'objet d'intimidation pour les forcer à aller au CESAME sous peine de perdre un point. Les intervenants ne devraient pas faire de la désinformation.

Elody MARCELIN :
Dans le procès-verbal du 17 novembre 2011 on peut relever une remarque relative à la taxe d'apprentissage et l'ignorance de sa provenance.

Martine MARIN :
Pour la première fois –cette année 2012– nous avons eu des informations sur la provenance de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises. La taxe d'apprentissage est globalisée au niveau de l'Université et redistribuée aux Composantes lors de l'établissement du budget, sans tenir forcément compte des destinataires indiqués par les entreprises. En ce qui concerne la Faculté de Droit et d'Economie, le montant qui nous est alloué par le Central est d'environ 20 000 €. Ce chiffre est à peu près constant avec une pointe à 25 000 € pour l'année précédente. En 2011 nous avons été informé en octobre du montant de la taxe fléchée Faculté de Droit et d'Economie, mais sans indication du nom des entreprises.

3 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILLERS FINANCIERS (A.NA.C.O.F.I.) ET LA CHAMBRE INDEPENDANTE DU PATRIMOINE (C.I.P.)

Rapporteur : Anne-Françoise ZATTARA

Objectif de ces deux conventions : organisation et financement d'un Diplôme d'Université dont la mise en place a déjà été actée : "le D.U. de Stratégie Financière et Patrimoniale".

– Accord à l'unanimité pour les deux conventions. –

4 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CABINET "DS AVOCATS" ET L'ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.)

Rapporteur : Mathieu MAISONNEUVE

Objectif de ces deux conventions : sponsorisation du M2 Droit Public. La difficulté grandissante d'obtenir des financements notamment de la Recherche oblige à se tourner vers l'extérieur. Ces conventions prévoient chacune un financement du M2 Droit Public à hauteur de 3 000 € soit un total de 6 000 € en contrepartie le logo des deux entreprises devra figurer sur les affiches des colloques.

Il est, en autre, prévu la remise d'un prix au major de promotion.

– Accord à l'unanimité pour les deux conventions. –

En réponse à une demande d'Elody MARCLEIN, Mathieu MAISONNEUVE précise que l'on peut éventuellement envisager de doter ce prix d'une somme qui pourrait être de 500 €. Mais cela reste à déterminer.

5 – PROJET DE CREATION DU CENTRE UNIVERSITAIRE AUX METIERS DE LA BANQUE, ASSURANCE, SOCIETES ET INSTITUTIONS FINANCIERES (CUFM/BASIF)

Marceline DUCROCQ-GRONDIN et Alain BARBIER ont été invités à présenter ce projet auquel participe également Jean-Marc RIZZO.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN fait la présentation du projet. Seules les formations continues sont concernées par la création de ce Centre. Toutes les formations initiales ou mixtes ne sont pas concernées.

→ La Licence professionnelle "Banque, Finance, Assurance" qui se trouve à l'Institut Universitaire Technologique de Saint-Pierre et qui concerne 5 à 6 promotions par an.

→ De nombreux D.U. propres aux besoins de professionnalisation des clients. Un de ces D.U. a été transformé en Master, il s'agit du M2 "C.C.PRO" –Conseiller Clientèle Professionnelle et Très Petites Entreprises"– seule formation de la Faculté de Droit et d'Economie concernée.

→ Des formations qualifiantes sous forme de séminaires professionnels.

→ Des études ou formations complémentaires pour les établissements financiers.

- ***Les clients :***
  Toutes les banques de la place, les compagnies d'assurance, les sociétés financières et les institutions financières telle l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (I.E.D.O.M.).

- ***L'organisation :***
  - Environ 200 étudiants dits les "Apprenants" seraient concernés.
  - Environ 50 professionnels des métiers de la Banque.
  - Chiffre d'affaires envisagé : environ 600 000 € par an.
  - Les personnels :
    - Un responsable : Alain BARBIER.
    - Trois personnels administratifs autofinancés à 100 %.

- **Domaine d'action *:***
  L'Economie et la Gestion. Chaque Composante percevra 8 % du chiffre d'affaires des diplômes concernés. Des accords de partenariat pourront être conclus afin de répondre aux besoins des clients du C.U.F.M. pour des formations nécessitant des compétences autres.

  Le projet ne concerne pas les formations juridiques, il ne menace pas du tout les Composantes. Au contraire, il est un gain pour la Faculté de Droit et d'Economie avec une meilleure gestion du M2 C.C.PRO. et des opportunités de nouvelles formations pour les L2 ou les M1. Le CUFM/BASIC est un Centre de Gestion qui doit s'autofinancer. Les Enseignants Chercheurs restent attachés à leur Composante.

  La mise en place du CUFM/BASIC répond à un souci d'efficacité et aux problèmes de fonctionnement et d'absence de réactivité du Service Universitaire de la Formation Permanente où de nombreux personnels interviennent sur un même dossier.

Julien ROUCAIROL :
Deux points dans les statuts posent problème.
Dans le cadre de l'article 5 pourquoi les représentants des usagers n'apparaissent-ils pas ?

Marceline DUCROCQ-GRONDIN :
Le Service des Affaires Juridiques a considéré que vu le peu de temps de présence des apprenants –un an maximum– il était difficile de les intégrer dans le Conseil. On peut prévoir le Vice-président Etudiant en sa qualité de Vice-président.

En réponse Julien ROUCAIROL propose de prévoir un représentant Usager élu au Conseil de chaque Composante concernée –Institut Universitaire de Technologie et Faculté de Droit et d'Economie–.

Deuxième point problématique : La désignation du Président qui est nommée par le Président de l'Université et non élu.

Alice HOAREAU a des interrogations quant au financement du Centre.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN :
Les formations sont financées par les clients dans le cadre de la convention.

Alain BARBIER :
Il existe un seuil de rentabilité. Si ce seuil n'est pas atteint les formations n'ouvrent pas. Le fonctionnement est identique à celui d'une entreprise.

Jean-Baptiste SEUBE :
Ce projet témoigne d'une vraie synergie avec le monde professionnel ainsi que d'une implication très forte mais pose un problème politique. Des Centres du même type peuvent être ouverts dans des domaines différents et on risque d'arriver à un démantèlement de la Composante et l'expérience montre que ce risque est réel. La motivation première semble être l'incompétence du S.U.F.P., mais il faut peut-être trouver un autre habillage moins problématique. Ce type de Centre existe-t-il dans d'autres Universités ?

Eric NAIM-GESBERT partage les mêmes craintes et a dans ce domaine une expérience. En effet, il y a dix ans il avait été envisagé de créer un I.P.A.G. –Institut de Préparation à l'Administration Générale– qui a été transformé en D.P.A.G. –Département à la Préparation à l'Administration Générale– afin d'éviter le risque de dépouillement de la Faculté.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN :
La Faculté de Droit et d'Economie n'est pas habilitée à gérer de la Formation Continue. Les personnes qui travaillent ensemble dans le cadre de ce projet viennent de Composantes différentes donc il n'est pas envisageable de créer un département au bénéfice d'une seule Composante.

Alain BARBIER :
Cette organisation existe à Aix-Marseille et à Bordeaux. Il n'est plus possible de créer un I.U.P. donc création d'un Centre qui a pour objectif de collationner des compétences pour un métier donné. La préoccupation essentielle reste de donner des débouchés aux étudiants.

Jean-Baptiste SEUBE adhère à cette préoccupation ainsi qu'au développement des relations avec les professionnels, mais le montage d'un Centre sur mesure représente un risque d'émiettement des compétences de la Composante.

Alain BARBIER :
Un département du S.U.F.P. avait été envisagé mais des problèmes quant à la mauvaise qualité du relationnel du S.U.F.P.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN :
Il ne s'agit pas d'enlever des compétences à la Composante.

Pascal PUIG :
L'intention de démantèlement n'est pas reprochée aux porteurs du projet, mais il y a un risque. Un engrenage conduirait à accepter d'autres projets du même type.

Julien ROUCAIROL :
Les juristes forment des acteurs aux métiers de la Banque et de la Finance et l'intitulé du Centre tend à faire penser que tous les métiers de la Banque et de la Finance seraient concernés.

Cette remarque est partagée par le Doyen.

Amaury de LAVIGNE se dit bien évidemment très favorable à la Formation Professionnelle mais pourquoi ne pas fonctionner avec les structures existantes.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN :
Le fonctionnement du S.U.F.P. est beaucoup trop problématique en raison de son organisation, du turn-over et de l'absentéisme des personnels. Les relations avec le Directeur Stéphane MANIN sont excellentes et il fait au mieux pour régler les problèmes qui peuvent se poser.

Anne-Françoise ZATTARA-GROS :
L'objet du Centre est-il de former ou de gérer administrativement et financièrement les formations ?

Marceline DUCROCQ-GRONDIN :
Il s'agirait d'un S.U.F.P. bis avec un objet précis qui permettrait d'avoir une visibilité extérieure et l'articulation avec l'existant.

Alain BARBIER :
Il faut parler de synergie globale et non d'opposition entre les différents domaines.

Jean-Baptiste SEUBE souhaite savoir où en sont les démarches par rapport à l'Institut Universitaire de Technologie et l'Institut d'Administration des Entreprises.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN :
L'I.U.T. a pris note de la volonté de création du Centre. Mais le Conseil n'a pas voté. Quant à l'I.A.E. il n'est pas directement concerné. Mais une rencontre avec le Directeur Michel BOYER est prévue.

Jean-Marc RIZZO :
Les Conseils des Composantes ne peuvent donner qu'un avis. La décision revient au Conseil d'Administration.

Julien ROUCAIROL revient sur le point déjà évoqué relatif aux représentants des usagers ou apprenants et souligne le fait que dans l'avenir le Président peut demander la révision des statuts et intégrer de nouvelles formations. En effet les statuts ne prévoient pas que le champ de compétences du Centre ne peut pas être modifié.

Alain BARBIER est d'accord pour modifier en fonction du dernier point évoqué.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN et Alain BARBIER quittent la salle après avoir remercié les membres du Conseil pour leur écoute.

Pascal PUIG :
Le tour des arguments a été fait. Les membres du Conseil sont-ils d'accord pour donner leur avis par un vote ?

Jean-Marc RIZZO :
Le vote n'était pas prévu. Il s'agissait d'une information des membres du Conseil.

Pascal PUIG :
Le vote peut éclairer les membres du Conseil d'Administration et le Président était a priori d'accord pour que les Conseils donnent leur avis.

Jean-Marc RIZZO :
Symboliquement le Doyen devrait se féliciter de ce projet qui est porté par tous les économistes.

Pascal PUIG :
Ce projet est un danger pour la Composante et également pour le Département d'Economie.

Jean-Marc RIZZO :
Le projet a le soutien unanime des membres du Département d'Economie.

Une majorité des membres du Conseil se déclarent favorable à un vote qui suite à la demande des délégués des usagers sera à bulletin secret.

Le projet présenté est mis au vote avec les modifications suivantes :
- Intégration de la représentation des usagers ou apprenants au Conseil de Direction.
- Insertion d'une clause interdisant toute possibilité pour le Centre de porter à l'avenir ses propres diplômes.
- Modification du titre en précisant "Formation Economique Continue..."

- Votants.....	15
- Blanc ou nul.....	1
- Contre.....	9
- Pour.....	5

– Le projet de création du Centre recueille un avis négatif
à la majorité de voix des membres présents ou représentés du Conseil de Faculté. –

6 – QUESTIONS DIVERSES

6.1. – MODIFICATION MAQUETTES M1 ECONOMIE

Nicolas MOREAU souhaite voir ce projet inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil de Faculté.

6.2. – COMMUNICATION DES NOTES DE CONTRÔLES CONTINUS

Les personnels de la Scolarité ont été à plusieurs reprises saisis par les étudiants qui souhaitent avoir plus rapidement connaissance de leurs notes de contrôles continus.

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 12 H 15.

La Secrétaire de Séance,

Martine MARIN

Le Doyen de la Faculté,

Pr Pascal PUIG